



ROYAUME DE BELGIQUE - PROVINCE DE HAINAUT
ARRONDISSEMENT DE MOUSCRON

VILLE DE COMINES-WARNETON

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU
CONSEIL COMMUNAL DU 27.03.2015.**

PRESENTS :

M. Gilbert DELEU, Bourgmestre-Président;
Mme Marie-Eve DESBUQUOIT, M. Freddy BAELEN Mme Chantal BERTOUILLE, MM.
Didier VANDESKELDE et Luc DE GEEST, Echevins ;
MM. Didier SOETE, Francis GAQUIERE, José RYCKEBOSCH, Mme Alice LEEUWERCK,
MM. Vincent BATAILLE, Philippe MOUTON, Mme Carine HEYTE-STAMPER, MM. André
GOBEYN, Stéphane DEJONGHE, David KYRIAKIDIS, Mmes Myriam LIPPINOIS,
Jeannette CATTEAU-DUGARDIN, M. Eric DEVOS, Mme Charlotte GRUSON, M. Patrick
DOMICENT, Mmes Fabienne COPPIN et Claudine BOUCHARD, Conseillers
Communaux ;
M. Cédric VANYSACKER, Directeur Général, Secrétaire.

Madame Marion HOF et Monsieur Frank EFESOTTI, Conseillers Communaux, sont excusés.

Le Conseil Communal se réunit au lieu ordinaire de ses séances.

La séance est ouverte à 20.00 heures sous la présidence de Monsieur Gilbert DELEU,
Bourgmestre, suite à la convocation écrite par le Collège Echevinal en date du 18.03.2015.

Le tirage au sort qui doit déterminer l'ordre des votes donne le résultat suivant :

P.S.-ECOLO - M.R. - ACTION.

1^{er} objet : Approbation du P.V. de la séance du Conseil Communal du 23.02.2015.

Monsieur le Président propose au Conseil d'approuver le procès-verbal de la séance du
Conseil Communal du 23.02.2015 tel que rédigé par le secrétaire.

Monsieur Eric DEVOS, Conseiller Communal, précise qu'il ne retrouve pas la remarque qu'il
a émise à propos de la plainte à déposer relative aux dégradations effectuées à une
voirie communale (rue du Triangle) lors de la journée de grève du 24.11.2014 et demande
à ce que cette remarque soit actée audit procès-verbal et ce dernier complété en ce
sens.

Après avoir entendu les explications complémentaires de Monsieur le Président, qui
précise qu'une facture a été transmise en ce sens auprès des syndicats, et en avoir
délibéré, le Conseil décide, à l'unanimité, d'approuver le P.V. de la séance du Conseil
Communal du 23.02.2015, moyennant l'ajout susvisé.

Le P.V. de la séance du Conseil Communal du 23.02.2015 sera inséré dans le registre aux
délibérations du Conseil Communal.

2^e objet : **Règlement complémentaire de police relatif au stationnement à 7780 Comines-Warneton dans la rue de Wervicq dans un tronçon compris entre les rues du Faubourg et de la Morte-Lys. Extension de la zone bleue établie au centre-ville de Comines. Arrêt.**

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

Madame Marie-Eve DESBUQUOIT, Echevin, entre en séance.

3^e objet : **Règlement complémentaire de police interdisant la circulation de véhicules de + de 3,5 tonnes (excepté desserte locale et usage agricole) dans les chemins Parez, Vert et de la Galoppe à 7784 Comines-Warneton. Arrêt.**

Monsieur le Président propose au Conseil d'adopter un règlement complémentaire de police interdisant la circulation de véhicules de + de 3,5 tonnes, excepté desserte locale et usage agricole, dans les chemins Parez, Vert et de la Galoppe à 7784 Comines-Warneton.

Monsieur Didier SOETE, Conseiller Communal, s'interroge sur les motivations soutenant ce règlement.

Après avoir entendu les explications complémentaires de Monsieur le Président, qui précise que dans le cadre d'un chantier de construction à Bas-Warneton, les véhicules de chantier empruntaient les voiries susvisées, au lieu de la rue d'Ypres et de la chaussée de Warneton, voiries pourtant adaptées au trafic de véhicules lourds, que ce passage de véhicules lourds sur les voiries agricoles dégrade ces dernières et qu'il y a lieu à l'avenir d'éviter de se retrouver dans la même situation, et en avoir délibéré, le Conseil prend, par 17 voix pour, celles de Monsieur Gilbert DELEU, Bourgmestre, Madame Marie-Eve DESBUQUOIT, Messieurs Freddy BAELEN, Didier VANDESKELDE et Luc DE GEEST, Echevins, Messieurs Francis GAQUIERE, José RYCKEBOSCH, Vincent BATAILLE, Philippe MOUTON, Madame Carine HEYTE-STAMPER, Messieurs Stéphane DEJONGHE, David KYRIAKIDIS, Mesdames Jeannette CATTEAU-DUGARDIN, Charlotte GRUSON, Monsieur Patrick DOMICENT, Mesdames Fabienne COPPIN et Claudine BOUCHARD, Conseillers Communaux, et 5 voix contre, celles de Madame Chantal BERTOUILLE, Echevin, Messieurs Didier SOETE, André GOBEYN, Madame Myriam LIPPINOIS et Monsieur Eric DEVOS, Conseillers Communaux, la résolution suivante :

Voir annexe.

4^e objet : **Règlement complémentaire de police relatif à la réservation d'un emplacement de stationnement pour personnes à mobilité réduite à 7780 Comines-Warneton dans la rue des Combattants, n°42. Arrêt.**

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

5^e objet : **Règlement complémentaire de police relatif à la réservation d'un emplacement de stationnement pour personnes à mobilité réduite à 7782 Comines-Warneton dans la rue du Romarin, n°55. Arrêt.**

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

6^e objet : **Règlement complémentaire de police relatif à la réservation d'un emplacement de stationnement pour personnes à mobilité réduite à 7783 Comines-Warneton dans le Sentier de la Planche, n°9. Arrêt.**

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

7^e objet : Règlement complémentaire de police relatif à l'instauration d'un passage pour piétons à 7780 Comines-Warneton, rue de la Procession à hauteur du n°60. Décision du Conseil Communal du 01.02.2010 (2^{ème} objet). Abrogation. Nouvelle décision. Arrêt.

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

8^e objet : Protocole d'accord entre le Parquet et la Ville sur les infractions mixtes. Approbation. Délégation. Décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

9^e objet : Fabrique d'Eglise Saints-Pierre et Paul de Warneton. Compte pour l'année 2014. Approbation. Décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

10^e objet : Fabrique d'Eglise Notre-Dame de l'Assomption d'Houthem. Compte pour l'année 2014. Approbation. Décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

11^e objet : Finances communales. Taxes communales. Taxe additionnelle à la taxe régionale frappant les mâts, pylônes ou antennes affectés à la réalisation, directement avec le public, d'une opération mobile de télécommunications par l'opérateur d'un réseau public de télécommunications, établis principalement sur le territoire communal. Exercice 2015. Décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

12^e objet : Bâtiments scolaires. Programme Prioritaire de Travaux. Rénovation complète de l'installation électrique et de l'éclairage de l'école communale de Comines. Projet, cahier spécial des charges, devis, plans et métrés. Approbation. Fixation du mode de passation du marché et des critères de sélection qualitative. Décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

13^e objet : Service Incendie. Convention Province du Hainaut-Ville de Comines-Warneton. Approbation. Délégation. Décision.

Après avoir entendu les explications complémentaires de Monsieur le Président et en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

14^e objet : Interreg V. Participation au projet Lyse sur la gestion et prévention des risques d'inondation sur les bassins de la Lys et de l'Yser. Approbation. Décision.

Après avoir entendu les explications complémentaires de Monsieur le Président, qui rappelle les principes de base des projets Interreg et la situation hydrographique particulière de la commune, détaille les partenaires du projet et précise que des dossiers avec des incidences concrètes pour l'entité sont montés et suivis par les services communaux, et en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

Madame Alice LEEUWERCK, Conseillère Communale, entre en séance.

15^e objet : Cimetières communaux. Nouveau règlement sur les cimetières. Modifications. Décision.

Monsieur le Président demande à Monsieur Didier VANDESKELDE, Echevin ayant notamment les Cimetières dans ses attributions, de donner des explications sur le projet de nouveau règlement sur les cimetières.

Monsieur Didier VANDESKELDE, Echevin, précise que ce projet de règlement a été adapté aux dernières dispositions légales en la matière et a fait l'objet d'examens approfondis par la commission des Cimetières.

Madame Chantal BERTOUILLE, Echevin, se félicite de la qualité du travail mené par les agents du service Cimetières et propose de compléter l'article 4 relatif aux tâches du personnel communal affecté aux cimetières et de remplacer la référence à l'article 81 (article inexistant) par une référence à l'article 78.

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

16^e objet : Personnel communal. Statut administratif du personnel communal. Modification du statut administratif et du règlement du travail pour la « prévention des risques psychosociaux au travail ». Décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

17^e objet : Personnel communal. Plan de Cohésion Sociale (P.C.S.). Rapport d'activités et rapports financiers, pour l'année 2014. Approbation. Décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

Monsieur Eric DEVOS, Conseiller Communal, attire l'attention des membres de la présente assemblée sur la fermeture des plaines de jeux communales et souhaite savoir si celles-ci seront ré-ouvertes pour les vacances de Pâques.

Il attire également l'attention des membres du Conseil sur l'absence de sécurité à certains carrefours du fait de l'aspect sale et donc inutile des miroirs.

Madame Marie-Eve DESBUQUOIT, Echevin, précise qu'un suivi des plaines de jeux et de la sécurité des jeux d'enfants est effectué chaque année par les services communaux.

Monsieur le Président précise que :

- des réparations sont régulièrement effectuées aux jeux d'enfants situés dans les plaines de jeux ;
- des problèmes d'humidité peuvent apparaître sur certains miroirs et que 2 nouveaux miroirs ont récemment été acquis.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide de prendre acte de ces informations et de les classer aux dossiers ad hoc.

17^e objet a : Mise aux normes des bâtiments de la M.J.C.. Examen. Décision.

Monsieur Philippe MOUTON, Conseiller Communal, intervient comme suit :

« Lors du dernier Conseil Communal, vous avez signalé une rencontre imminente avec une personne déléguée par la Communauté Française, en l'occurrence Monsieur Brouillard.

Pouvez-vous dire quelles ont été les demandes faites à cette personne dans le cadre de la mise aux normes des locaux de la MJC.

Pour notre part, nous avons constaté que l'ascenseur de la MJC est en panne pour l'instant.

Pouvez-vous dire les causes de cette panne. Comptez-vous remédier au plus vite à situation qui empêche l'accès de l'étage de la MJC aux personnes à mobilité réduite ? ».

Monsieur Didier VANDESKELDE, Echevin ayant notamment la Culture dans ses attributions, précise que Monsieur Jean-François BROUILLARD, attaché auprès du Cabinet de Madame Joëlle MILQUET, Ministre de la Communauté Française ayant la Culture dans ses attributions, était récemment présent à l'Hôtel de Ville de Comines lors d'une réunion de suivi du dossier « Plug Street » et qu'il a profité de sa présence afin de solliciter de sa part d'intervenir auprès de son collègue gérant les dossiers d'infrastructures.

Il précise ensuite que la cause de la panne de l'ascenseur est une défectuosité d'une carte électrique de commande, qu'un bon de commande en vue d'effectuer les réparations utiles a été transmis à la société Otis et que des contacts ont été pris avec la société en vue d'une intervention rapide. Il précise également qu'il a été rappelé que cet ascenseur était mis à disposition des personnes âgées et de personnes à mobilité réduite (PMR) et ne pouvait donc pas servir à transporter de lourdes charges et qu'il fallait tendre à l'organisation d'activités exigeant du matériel lourd dans d'autres locaux publics (exemple : salle des Marmousets).

Monsieur le Président rappelle que des dossiers relatifs à la performance énergétique du bâtiment du Centre Culturel ont été acceptés et que des travaux vont être réalisés dans un futur proche.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide de prendre acte de ce qui précède et de classer ces informations au dossier ad hoc.

Monsieur Didier VANDESKELDE, Echevin, informe les membres de la présente assemblée du projet « PEPS » tout récemment lancé par le Centre Culturel. Il développe les nouvelles dispositions décrétales en matière de culture, en détaille le contenu et précise que le but principal est de faire participer la population locale aux projets culturels.

Madame Charlotte GRUSON, Conseillère Communale et Présidente du Centre Culturel, précise qu'un « toutes-boîtes » sera prochainement distribué sur le sujet.

**17^e objet b : Observations du fonctionnement des zones bleues à Comines et au Bizet.
Examen. Décision.**

Monsieur Philippe MOUTON, Conseiller Communal, intervient comme suit :

« Pouvez-vous déjà donner une appréciation de la situation dans les deux sites ?

Avez-vous des aménagements prévus suite à ce qui vous est parvenu comme données supplémentaires liées à l'application des zones bleues dans les deux sites ?

Ne serait-il pas utile de marquer les places de parking au sol dans certaines situations, le long des trottoirs dans la rue d'Armentières par exemple ? ».

Monsieur Didier VANDESKELDE, Echevin, rappelle qu'un comité de pilotage, dont la composition est très large (services de la Police Locale, gardiens de la paix, service technique communal, service Taxes, ...) du fonctionnement des zones bleues a été créé et se réunit régulièrement et précise que la période d'information et de sensibilisation arrive à son terme et que le comité de pilotage deviendra alors le comité d'évaluation.

Il précise qu'en ce qui concerne Comines, la fluidité du trafic et la mobilité se sont améliorées et que des analyses sont en cours d'évaluation.

En ce qui concerne Le Bizet, il précise qu'après analyse, il appert que :

- depuis la mise en œuvre de la zone bleue, la circulation intense habituelle semble mieux canalisée ;

- le représentant du comité annonce 143 demandes alors que seules 136 ont été comptabilisées ;

- le représentant annonce une demande par foyer. Or, 13 demandes viennent du même ménage, ce qui diminue le chiffre à 123 ;

- 42 demandes émanent de riverains domiciliés hors zone bleue (rue des Jeunes Mariés, Cité Paul Rose, Place du Marché, rue d'Armentières, rue du Romarin,...), ce qui diminue le chiffre à 81 ;

- 15 (dont 11 domiciliés rue des Trois Evêchés) demandeurs disposent d'un garage attenant à leur habitation, ce qui diminue le chiffre à 66 ;

- 8 signatures concernent des personnes non-domiciliées et des demandes erronées, ce qui diminue le chiffre à 58 ;

- 9 demandeurs ne disposent pas de véhicules, ce qui diminue le chiffre à 49.

Il précise donc que les demandeurs « légitimes », c'est-à-dire résidant dans la zone bleue, sans garage et possédant un véhicule, sont au nombre de 49.

Il signale que la zone bleue du Bizet comprend 427 riverains (dont 85 de moins de 16 ans), soit un total de 342 et qu'il y a 183 habitations (foyers) dans la zone et 49 demandes légitimes.

Il précise encore que 253 emplacements de stationnement hors zone bleue (dans le centre du Bizet) ont été comptabilisés et sont répartis comme suit : Sentier de Gand : 131 - Place du Marché : 34 - rue des Trois Evêchés : 12 - rue d'Armentières : 11 - rue Dansette : 29 et rue des Jeunes Mariés : 36.

Il précise enfin en ce qui concerne les cartes riverains que :

- depuis la mise en place du dispositif à Comines, 10 demandes de cartes riverains via le n° spécial et @mail ont été sollicitées à Comines;
- en cas d'octroi de telles cartes au Bizet, les effets de la zone bleue seraient annihilés et l'intérêt nul.

Il estime que des « passions », parfois irrationnelles, viennent s'immiscer dans les débats, que les habitudes sont bousculées et propose d'attendre la fin de la période d'essai de 6 mois.

Il rappelle également que les zones bleues ont été adoptées par la présente assemblée à une quasi-unanimité (1 seule abstention) en sa séance du 23.06.2014 et qu'il n'est pas question d'instaurer du parking payant dans l'entité.

Il précise enfin que de l'avis de Monsieur DUHOT, du Ministère des Communications, le traçage de lignes tendant à délimiter les emplacements de stationnement dans le sens de la longueur n'est pas une bonne solution et ne permettrait pas une augmentation du nombre de véhicules stationnés.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide de prendre acte de ce qui précède et de classer ces informations au dossier ad hoc.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 21.30 heures.

Le Secrétaire,

Le Président,

C. VANYSACKER.

G. DELEU.